ASSOCIATION ASETIS

121 chemin Casabona
97410 Saint Pierre
Siret : 408 888 469 00033
NAF : 9499Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

MITAINE – AFYM
3 place des coquillages Boucan Canot
/ 4 bis, rue Gabriel Vayaboury 97440 SAINT-ANDRE
SIRET : 539 758 144 00056
06 92 74 49 86 / 02 62 30 76 18
pm@afym.eu/www.afym.eu
Expert comptable,
inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Réunion
Commissaire aux comptes inscrit à la CRCC de la Réunion

Afym

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ENGAGÉ

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'Association ASETIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASETIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASETIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Opérations de mises à disposition gratuite de biens » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise à disposition gratuite par la mairie de saint Pierre des locaux actuels de l'association ASETIS.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au règlement comptable ANC n°2018-06, applicable pour la première fois dans cet exercice comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Afym

CAB-MIT D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES EN BEAGÉ

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint André, le 20 avril 2023



Pierrick MITAINE
Expert comptable,
Commissaire aux comptes

Afym

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Bilan association médico-social ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	6 000	6 000			
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	145 618	22 202	123 416	129 241	- 5 825
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 333	93	1 239		1 239
Autres immobilisations corporelles	352 217	243 229	108 988	114 050	- 5 062
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes				2 141	- 2 141
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	15 298		15 298	15 298	
Prêts					
Autres	2 846		2 846	5 469	- 2 623
TOTAL (I)	**523 312**	**271 525**	**251 787**	**266 200**	**- 14 413**
Compte de liaison					
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	4 588		4 588		4 588
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 000		3 000	1 800	1 200
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	310 296	18 250	292 046	49 665	242 381
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 706 692		1 706 692	1 651 290	55 402
Charges constatées d'avance	870		870	8 581	- 7 711
TOTAL (II)	**2 025 447**	**18 250**	**2 007 197**	**1 711 337**	**295 860**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**2 548 759**	**289 775**	**2 258 984**	**1 977 536**	**281 448**

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Bilan association médico-social ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	39 500	39 500	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	1 098 955	1 073 955	25 000
. Réserves pour projet de l'entité	150 000	150 000	
. dont réserves sous gestion propre	73 012	68 218	4 794
. Réserves des activités sociales et médico-sociales			
. Autres	445 672	382 975	62 697
Report à nouveau	332 466	304 044	28 422
. dont report à nouveau sous gestion propre			
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales	72 628	92 491	- 19 863
Excédent ou déficit de l'exercice	6 207	28 422	- 22 215
. dont résultat sous gestion propre	66 421	64 069	2 352
. dont résultat des activités sociales et médico-sociales	1 729 767	1 657 139	72 628
Situation nette (sous total)			
Fonds propres consomptibles	16 468	30 583	- 14 115
Subventions d'investissement	329 414	150 866	178 548
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**2 075 649**	**1 838 588**	**237 061**
Autres fonds propres			
Fonds reportés et dédiés		26 125	- 26 125
Fonds reportés liés aux legs ou donations	38 125		38 125
Fonds dédiés			
TOTAL (II)	**38 125**	**26 125**	**12 000**
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 220	1 822	- 602
Emprunts et dettes financières diverses	17 571	30 799	- 13 228
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes des legs ou donations	124 019	80 203	43 816
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 400		2 400
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**145 210**	**112 824**	**32 386**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**2 258 984**	**1 977 536**	**281 448**

Afym

CABINET D'EXPERTISES COMPTABLES & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ENGAGÉ

ASETIS — 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Compte de résultat association médico-social ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico .sociales				
. Ventes de prestations de services	21 276	22 101	- 825	-3.73
. dont parrainages				
. dont prestations relatives aux activités sociales et medico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 448 137	1 104 181	343 956	31.15
. Contributions des autorités de tarification relatives aux Activités sociales et medico-sociales				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels	20 243		20 243	N/S
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	7 487	48 177	- 40 690	-84.46
Utilisations des fonds dédiés		101 647	- 101 647	-100
Autres produits	69	200	- 131	-65.50
Total des produits d'exploitation (I)	**1 497 211**	**1 276 306**	**220 905**	**17.31**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	358 304	350 284	8 020	2.29
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	14 575	15 380	- 805	-5.23
Salaires et traitements	621 913	598 709	23 204	3.88
Charges sociales	197 416	179 162	18 254	10.19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	51 077	62 723	- 11 646	-18.57
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	12 000		12 000	N/S
Autres charges	468	9	459	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	**1 255 752**	**1 206 268**	**49 484**	**4.10**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**241 459**	**70 039**	**171 420**	**244.75**
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	4 047	1 241	2 806	226.11
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**4 047**	**1 241**	**2 806**	**226.11**

ASETIS — 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**4 047**	**1 241**	**2 806**	**226.11**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**245 506**	**71 280**	**174 226**	**244.42**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	22 415	14 115	8 300	58.80
Sur opérations en capital	3 153	7 096	- 3 943	-55.57
Reprises sur provisions et transferts de charges				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	**25 568**	**21 211**	**4 357**	**20.54**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	16 025		16 025	N/S
Sur opérations en capital	720		720	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	181 700		181 700	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	**198 445**		**198 445**	**N/S**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-172 878**	**21 211**	**- 194 089**	**-915.04**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 526 826	1 298 758	228 068	17.56
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 454 198	1 206 268	247 930	20.55
EXCEDENT OU DEFICIT	**72 628**	**92 491**	**- 19 863**	**-21.48**
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	50 763		50 763	N/S
. Prestations en nature				
. Bénévolats — Total	50 763		50 763	N/S
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	50 763		50 763	N/S
. Prestations				
. Personnel bénévole — Total	50 763		50 763	N/S

Afym

CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE &
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
ENGAGÉ

ASETIS

ANNEXES ASSOCIATION 2022

PREAMBULE

L'association a pour objet l'information et la prévention de tout public au sujet des maladies chroniques. Elle a également pour objet la gestion d'Appartements de Coordination Thérapeutique.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 258 983,90 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 72 628,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 28/04/2023 par le Conseil d'Administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Poursuite de l'activité ACT avec 20 appartements de coordination thérapeutique.
Dans la continuité des ACT et dans une dynamique d' « aller vers », réflexion autour de la mise en Suvre d'ACT Hors les murs en lien avec l'ARS avec une ouverture effective dans le 1er trimestre 2023.

Pour compenser la fin des financements de la maison de vie dans le cadre du projet autonomie en santé porté par la DGS, l'année 2022 a été marquée par une recherche active de financement complémentaire pour maintenir l'activité.

Le service prévention a reçu le soutien financier de l'ARS pour une durée de 5 ans ce qui permet d'avoir de la visibilité et stabilité des équipes. Dans la continuité du projet de promotion de la vaccination HPV finalisé en 2021, ASETIS en partenariat avec CEGIDD Ouest a obtenu l'appui de l'ARS pour un nouveau projet autour de l'auto-prélèvement HPV à destination des femmes de 30 à 65 ans sur le territoire de Trois Bassins.

ASETIS a demandé une autorisation d'ouverture auprès Département de la Réunion pour un nouveau dispositif social intitulé « Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ».

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :
- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 488		488	6 000
Immobilisations corporelles	493 215	38 149	32 196	499 167
Immobilisations financières	20 768	85	2 708	18 145
TOTAL	**520 471**	**38 234**	**35 392**	**523 312**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	6 000			6 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	488		488	
TOTAL I	6 488		488	6 000
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	16 377	5 825		22 202
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels		93		93
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	53 047	6 625	1 153	58 518
Matériel de transport	75 535	5 464	22 177	58 822
Matériel de bureau et informatique	99 090	29 070	6 005	122 155
Emballage récupérables et divers	3 734			3 734
TOTAL II	247 783	47 077	29 335	265 524
TOTAL GENERAL (I+II)	254 271	47 077	29 823	271 524

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements		4 588		4 588
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL		**4 588**		**4 588**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	870	870	
TOTAL	**870**	**870**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	3 000
Autres produits à recevoir	65 288
TOTAL	-1 794
	66 493

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	14 250	4 000		18 250
Comptes financiers				
TOTAL	**14 250**	**4 000**		**18 250**

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	39 500				39 500
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 142 173	29 794			1 171 967
Dont générosité du public					
Report à nouveau	436 617	33 422			470 039
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	92 491	-92 491	72 628		72 628
Dont générosité du public					
Situation nette	**1 710 781**	**-29 275**	**72 628**		**1 754 134**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	30 583			14 115	16 468
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	150 866		181 700	3 153	329 414
Dont générosité du public					
TOTAL	**1 892 230**	**-29 275**	**254 328**	**17 268**	**2 100 016**
TOTAL dont générosité du public					

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
ARS Bus autonomie en santé		39 992	14 115		54 107
	TOTAL	**39 992**	**14 115**		**54 107**

Information sectorielle

Information sectorielle donnée quand l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.

Le plan comptable associatif n'a pas porté atteinte au principe d'unicité du résultat qui peut toutefois être scindé en, d'une part, résultat définitivement acquis, correspondant à la gestion libre et, d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financeurs, correspondant à la gestion conventionnée.

Cette information, qui ne peut pas être donnée dans les compes présentés avant répartition du résultat comptable, est à fournir dans l'annexe.

L'établissement de comptes distincts par secteur d'activité peut résulter d'obligations légales ou réglementaires ou être fait simplement pour l'analyse de gestion interne. Le niveau de détails est à apprécier par l'association dans le respect du principe d'image fidèle et d'importance significative.

	Déficit	Excédent
Parts du résultat sur gestion libre		6 207
Parts du résultat sur gestion conventionnée		
(à détailler par activité et par établissement le cas échéant)		66 421
Activité 1		
Activité 2		
Activité 3		
Résultat comptable	72 628	

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	72 628
Provision pour congºs payés ACT	16 762
Résultat administratif	**89 390**

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié des contributions volontaires en nature suivantes :

- location de salle : 4060 €
- denrées alimentaires : 35293 €
- vêtements et accessoires : 11410 €

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

Les locaux du 121 chemin Casabona 97410 Saint-Pierre sont mis gratuitement à disposition par la mairie de Saint-Pierre.

Ils sont constitués d'une villa de 237 m² sur un terrain de 1024 m².

ASSOCIATION ASETIS

Rapport de gestion
sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Les produits d'exploitation ressortent à **1 497 211 Euros** au 31.12.2022 contre 1 276 306 Euros pour l'exercice précédent et se décomposent principalement comme suit :

- **Les subventions d'exploitation** : **384 828 Euros**
- **Les dotations et produits de la tarification** : **1 063 306 Euros** pour la gestion des appartements de coordination thérapeutique
- **Les prestations de services** : **21 276 Euros** provenant essentiellement de la participation forfaitaire des usagers aux frais de logement.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 243 752,22** Euros pour l'exercice, contre **1 206 267,55** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants:

- Les autres achats et charges externes ressortent à **362 892,65** Euros au 31/12/2022 contre **350 283,80** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **14 574,52** Euros au 31/12/2022 contre **15 380,28** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **621 912** Euros au 31/12/2022 contre **598 709** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **197 415** Euros au 31/12/2022 et **179 162** Euros pour l'exercice précédent.

- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **51 077** Euros au 31/12/2022 contre **62 723** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **241 459** Euros, contre **70 039** Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **4 047** Euros, contre **1 241** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-172 877** Euros au 31/12/2022, contre **21 210** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un excédent de **72 628** Euros contre **92 490** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **523 311,81** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **271 524,70** Euros, soit un montant net de **251 787,11** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **266 199,80** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **4 588,23** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **2 001 738,37** Euros, contre **1 702 755,15** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **2 075 648,55** Euros, contre **1 838 587,79** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **145 210,35** Euros contre **112 823,51** Euros l'année précédente.

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir **un excédent** de **72 628** Euros.

- **Excédent de la gestion libre : 6 207 Euros**
- **Excédent sous contrôle des tiers financeurs : 66 421 Euros**

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de la gestion libre au report à nouveau pour un montant de **6 207 Euros**

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dispositif d'Appartement de Coordination thérapeutique :

La volonté de l'association est de maintenir le dispositif d'appartement de coordination thérapeutique dans une **démarche d'amélioration constante de la qualité.**

L'année 2023 sera marquée par une **extension de l'activité intitulée « Hors les murs »**. Des moyens supplémentaires ont été octroyés par l'ARS pour le développement de cette nouvelle mission.

Dispositif Maison de Vie :

ASETIS devra **formaliser son offre de service** afin de valoriser notre programme d'accompagnement.

En parallèle, l'association souhaite développer un **« parcours post cancer ».** Les personnes éligibles à ce parcours doivent bénéficier du dispositif d'**affection de longue durée (ALD)** et être à **moins d'un an de la fin du traitement** actif du cancer.

L'association est dans une démarche active de **recherche de nouvelles sources de financement** notamment par **l'organisation d'événementiels**.

Dispositif Prévention :

Grâce au **soutien financier de l'ARS la Réunion pour une durée de 5 ans**, le dispositif Prévention en santé sexuelle sera pérennisé.

En partenariat avec le CHOR et le CHU Sud, ASETIS répondra à un **appel à projet de recherche** sur l'amélioration de la prévention et des dépistages du cancer du col de l'utérus par la distribution d'auto-prélèvement HPV.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-PIERRE
Le 05.05.2023

Le Président

ASETIS
Jean-Michel JOBERT - Président
121, Chemin Casabona
97410 SAINT-PIERRE
Tél. 02 62 25 80 81
Siret 408 888 469 00033 - Ape: 9499 Z

asetis

+262 (0) 262 25 80 81
accueil@asetis.re
@associationasetis
associationasetis
121 chemin casabona
97410 Saint-Pierre